

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET CONSEILS POUR L'UTILISATION DE LA LIGNE VOICE YOUR CONCERN DE MEDTRONIC DANS L'EEE, AU ROYAUME- UNI ET EN SUISSE

La ligne Voice Your Concern de Medtronic est un système de signalement confidentiel par téléphone et en ligne visant à faciliter la réception et le traitement des rapports par les membres du personnel de Medtronic et toute personne ayant une relation d'affaires avec Medtronic concernant des violations potentielles des obligations légales et éthiques de Medtronic. L'entité responsable du traitement de vos données personnelles par le biais de la ligne Voice Your Concern de Medtronic (c'est-à-dire le responsable du traitement des données) est la société Medtronic qui vous emploie ou avec laquelle vous entretenez une relation d'affaires (« Medtronic »). Veuillez consulter notre page de localisations via www.medtronic.com pour obtenir les dernières informations sur nos localisations dans le monde.

Quand et comment utiliser la ligne Voice Your Concern de Medtronic

La ligne Voice Your Concern de Medtronic complète les canaux d'information et de signalement habituels de Medtronic pour vous permettre de poser une question ou de signaler une préoccupation ou une violation présumée du Code de bonne conduite, des politiques, des procédures ou des lois et règlements applicables de Medtronic. Voir l'annexe pour une liste des types de problèmes à signaler. La ligne Voice Your Concern de Medtronic ne doit pas être utilisée pour reporter des questions couvertes par le secret médical, le secret des délibérations judiciaires, le secret des enquêtes et le privilège juridique ou d'autres questions que celles autorisées par les lois locales. Si votre préoccupation concerne un problème qui, en vertu de vos lois locales, peut ne pas être accepté par Medtronic par le biais du système, vous devrez utiliser les canaux d'information et de signalement habituels de Medtronic pour signaler le problème.

L'utilisation de la ligne Voice Your Concern de Medtronic est facultative et entièrement volontaire. Si vous êtes un employé de Medtronic, vous ne subirez pas de conséquences négatives si vous ne l'utilisez pas, mais vous avez néanmoins le devoir de signaler toute faute potentielle. Il est important que si vous avez une question sur la légalité ou la conformité d'une action au Code de bonne conduite de Medtronic ou aux politiques et procédures de l'entreprise, vous le disiez. Chaque fois que vous avez une question ou une préoccupation qui pourrait devoir être signalée, vous devez d'abord en parler à votre manager ou superviseur. Vous pouvez également utiliser la politique de la « porte ouverte » pour parler à quelqu'un d'autre au sein de la direction, notamment à votre service des ressources humaines, à votre représentant local du service juridique ou de la conformité, à la direction de votre unité commerciale ou de votre zone géographique. Si, pour quelque raison que ce soit, vous vous sentez incapable d'utiliser ces canaux, ou si vous pensez que vos préoccupations n'ont pas été traitées correctement, et si vos préoccupations entrent dans le champ d'application de la ligne Voice Your Concern de Medtronic, vous pouvez les signaler par le biais de la ligne Voice Your Concern Line, en utilisant l'un des mécanismes suivants :

1. En appelant la ligne sans frais Voice Your Concern de Medtronic au numéro indiqué dans votre région. Pour trouver ce numéro, veuillez consulter www.voiceyourconcernline.com. La ligne Voice Your Concern de Medtronic est dotée d'un personnel 24 heures sur 24, 365 jours par année.
2. En vous connectant à www.voiceyourconcernline.com et en déposant un rapport en ligne pour votre emplacement.

Une fois que vous aurez soumis votre signalement par l'intermédiaire de la ligne d'information Voice Your Concern de Medtronic, vous serez informé, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les trois (3) mois, des mesures envisagées ou prises pour donner suite à votre signalement et des motifs du choix de ce suivi. Veuillez noter que les renseignements que vous fournissez par l'intermédiaire de la ligne Voice Your Concern de

Medtronic peuvent donner lieu à des décisions qui touchent d'autres personnes. Par conséquent, nous vous demandons de ne fournir que des informations qui, à votre connaissance, sont correctes et factuelles, et qui ont un lien direct avec le sujet que vous signalez. Medtronic a une politique stricte de non-représailles pour tout signalement fait de bonne foi, c'est-à-dire que vous ne serez pas sanctionné si vous signalez des préoccupations basées sur des allégations de bonne foi, même si elles s'avèrent incorrectes par la suite ou si Medtronic décide de clore l'affaire. Cependant, le fait de fournir sciemment des informations fausses ou trompeuses peut entraîner des conséquences, notamment des procédures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement ou des procédures judiciaires.

Données personnelles que nous collectons et comment nous les utilisons

Quelles sont les données personnelles que nous collectons

Nous recueillerons et utiliserons les types de données personnelles suivants par l'intermédiaire de la ligne Voice Your Concern de Medtronic, le cas échéant :

- Votre nom et vos coordonnées (si vous décidez de ne pas effectuer de signalement anonyme par le biais de la ligne Voice Your Concern de Medtronic), votre relation avec Medtronic et vos identifiants de connexion ;
- Le nom, la fonction et les coordonnées de toutes les personnes susceptibles d'être signalées et, le cas échéant, des personnes impliquées, consultées ou entendues lors de la réception ou du traitement du signalement, des animateurs et des tiers qui sont liés à vous en tant qu'informateur ;
- Une description de l'infraction présumée, y compris tous les faits et détails pertinents ;
- Les informations figurant dans les éléments de preuve recueillis au cours de l'enquête, le rapport d'enquête et l'issue du rapport ; et
- Toute question que vous pourriez avoir.

Nous pouvons obtenir les informations ci-dessus directement auprès de vous ou de tiers dans le cadre de l'enquête (par exemple, lorsque nous menons des entretiens avec les parties concernées).

Soyez assuré que, si vous fournissez votre nom et vos coordonnées par l'intermédiaire de la ligne Voice Your Concern de Medtronic, votre identité sera gardée confidentielle par le personnel chargé de traiter votre signalement. En particulier, votre identité ne sera pas divulguée à la ou aux personnes signalées. Cependant, nous pouvons divulguer des informations révélant votre identité si vous y consentez ou si nous sommes tenus de le faire par la loi, par exemple en réponse à une ordonnance d'un tribunal.

Veillez ne pas fournir de données relatives à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, aux convictions religieuses ou philosophiques, à l'appartenance syndicale, aux données relatives à la santé ou à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle d'une personne, à votre sujet ou à celui d'une autre personne, à moins que ces informations ne constituent un élément clé de votre signalement.

Comment nous utilisons vos données

Nous utiliserons vos données personnelles aux fins suivantes, le cas échéant :

- recevoir et traiter le rapport soumis par l'intermédiaire de la ligne Voice Your Concern de Medtronic ;
- effectuer tous les contrôles, investigations ou analyses nécessaires ;
- déterminer le résultat approprié et toute mesure corrective potentielle : si une enquête indique qu'une violation du Code de bonne conduite, des politiques, des procédures ou des lois ou règlements applicables de Medtronic a eu lieu, Medtronic prendra les mesures qu'elle jugera appropriées dans les circonstances ;
- assurer la protection des personnes concernées ; et
- l'exercice ou la défense de droits en justice.

Nous le ferons dans la mesure nécessaire pour atteindre les intérêts légitimes de Medtronic à mener ses activités conformément à toutes les lois et réglementations applicables et conformément aux principes éthiques les plus élevés, ou pour nous conformer à une obligation légale à laquelle Medtronic est soumise.

Partage de données et transferts internationaux

Les renseignements que vous fournissez seront stockés sur des serveurs hébergés par le fournisseur de services tiers de Medtronic, NAVEX, Inc. aux États-Unis (« NAVEX »), qui exploite la ligne Voice Your Concern pour le compte de Medtronic. Lorsqu'une question ou une préoccupation est posée par l'intermédiaire de la ligne Voice Your Concern de Medtronic, un rapport sera préparé par NAVEX, puis transmis aux représentants appropriés de Medtronic responsables de l'enquête et du suivi. Chaque rapport sera examiné afin de confirmer si une enquête plus approfondie est justifiée et de déterminer la méthode d'enquête appropriée. Sauf disposition contraire de la loi, les informations contenues dans la ligne Voice Your Concern de Medtronic ne peuvent être utilisées que par des personnes spécialement formées qui ont besoin d'y accéder pour s'acquitter de leurs fonctions, pour répondre à vos questions ou pour enquêter sur le rapport, conformément aux politiques de Medtronic. Ces personnes peuvent inclure des fonctions appropriées de conformité, de ressources humaines, d'audit, de droit, de sécurité ou de gestion et des employés au sein de Medtronic, ou du personnel technique de NAVEX, au besoin pour leur exploitation du site Web Voice Your Concern. Medtronic peut également faire appel

à des conseillers externes pour l'aider à enquêter sur le rapport. Certains de ces destinataires peuvent se trouver dans des pays autres que le pays dans lequel les informations ont été initialement recueillies, y compris aux États-Unis. Lorsque nous transférons vos données personnelles vers des pays tiers, nous mettons en œuvre des mesures de protection appropriées, y compris les clauses contractuelles types de la Commission européenne, pour répondre aux exigences en matière de protection des données et de transfert, le cas échéant. De plus, NAVEX est certifié selon le cadre de confidentialité des données UE-États-Unis (DPF-UE-U.S.), l'extension britannique au DFP UE-États-Unis et le Swiss U.S. Cadre de confidentialité des données. Les détails de cette certification sont disponibles [ici](#). Les entreprises américaines qui se conforment au cadre de confidentialité des données sont considérées comme assurant un niveau adéquat de protection des données en vertu de l'article 45 du Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») de l'UE. Sous réserve des lois applicables, vous pouvez demander une copie de ces mesures de protection en nous contactant comme indiqué dans la section Comment nous contacter ci-dessous.

Notification des sujets des rapports

Si vous faites l'objet d'un signalement, vous en serez informé dès que possible et vous recevrez des renseignements sur le fait que vous faites l'objet d'un signalement, sur les services qui peuvent recevoir le rapport et sur la façon d'exercer votre droit à la vie privée. Toutefois, lorsqu'il existe un risque substantiel qu'une telle notification compromette la capacité de Medtronic à enquêter efficacement sur l'allégation ou à recueillir les preuves nécessaires, la notification sera retardée tant que ce risque existera. Encore une fois, les renseignements fournis ne révéleront pas l'identité de la personne qui a soulevé la préoccupation et ne compromettent pas les droits des autres personnes concernées. Medtronic vous offrira également une occasion juste et équitable de répondre aux allégations dans le cadre de l'enquête approfondie.

Conservation des données

Si un rapport entre dans le champ d'application de la ligne Voice Your Concern de Medtronic, les données personnelles contenues dans ce rapport seront conservées pendant le temps nécessaire pour mener les enquêtes, décider de l'issue finale des enquêtes et prendre toutes les mesures de suivi appropriées, le cas échéant. Si une procédure disciplinaire ou judiciaire est engagée dans le cadre de ce suivi, vos données personnelles seront conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à ce que l'affaire soit définitive. Les données personnelles contenues dans un rapport peuvent être conservées ultérieurement pour tenir compte des obligations légales de conservation de Medtronic, effectuer des audits de qualité des processus de signalement internes de

Medtronic ou à des fins de preuve. Les données personnelles contenues dans un rapport qui n'entre pas dans le champ d'application de la ligne Medtronic Voice Your Concern seront rapidement supprimées.

Vos droits à la vie privée

Sous réserve de la loi applicable, vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles, leur rectification ou leur effacement, ou la restriction de notre utilisation de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à tout moment, pour des raisons liées à votre situation particulière, à l'utilisation de vos données personnelles par le biais de la ligne Voice Your Concern de Medtronic lorsque ces informations sont utilisées sur la base de nos intérêts légitimes. Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter comme indiqué dans la section Comment nous contacter ci-dessous.

En fonction de votre localisation, vous pouvez avoir le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse. Pour obtenir les coordonnées des autorités de protection des données de l'UE, consultez la http://ec.europa.eu/justice/data-protection/bodies/authorities/index_en.htm.

Comment nous contacter

Si vous souhaitez exercer vos droits à la vie privée ou si vous avez une question sur les pratiques de Medtronic en matière de confidentialité, veuillez nous contacter à l'adresse rs.privacyeurope@medtronic.com. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de Medtronic par e-mail, comme décrit ci-dessous :

- rs.datenschutz@medtronic.com si vous êtes en Allemagne ;
- rs.swissDPO@medtronic.com si vous êtes en Suisse ; ou
- rs.europeanDPO@medtronic.com si vous êtes situé dans d'autres pays.

Si vous êtes un employé de Medtronic et que vous avez des questions sur la façon d'exprimer vos préoccupations, veuillez contacter votre représentant local du service juridique ou de la conformité.

Veuillez noter que la législation de votre pays peut prévoir deux (2) types de canaux de signalement pour soumettre un signalement :

- La procédure interne : elle consiste à signaler le sujet au sein d'une organisation commerciale (ici, Medtronic) ;
- La procédure externe : elle consiste à soumettre le rapport à une institution publique désignée à cet effet, y compris : une autorité judiciaire, un organisme de régulation ou de surveillance compétent dans le domaine spécifique concerné par votre rapport, tel que désigné par votre pays, etc.

Nous vous encourageons à signaler d'abord les infractions au Code de bonne conduite de Medtronic, tels qu'identifiés dans le présent avis, afin de détecter et de prévenir efficacement les violations du Code de bonne conduite de Medtronic. Cela permettra aux informations pertinentes d'atteindre rapidement les personnes de Medtronic qui sont les plus proches de la source du problème et les plus à même de l'enquêter.

Appendice

Types de situations à signaler

Notre relation l'un avec l'autre

- Offre et/ou refus d'emploi
- Discrimination
- Dépenses excessives ou autres violations des dépenses
- Harcèlement
- Dangers pour l'environnement
- Préoccupations liées à l'embauche, à la réintégration ou au rendement
- Traitements inappropriés ou injustes
- Vergence
- Vol ou perte de biens
- Menaces et violence physique
- Comportement contraire à l'éthique
- Conditions de travail dangereuses

Notre relation avec les autres

- Offre et/ou refus d'emploi
- Rupture de contrat
- Cadeaux, divertissements et courtoisies d'affaires inappropriés de la part d'autrui
- Paiements, offres ou autres avantages inappropriés à un professionnel de la santé
- Représentation inexacte de produits ou de services
- Mauvaise conduite de partenaires commerciaux ou de concurrents
- Promotion ou vente hors indications
- Relations avec les patients
- Problèmes de qualité ou de sécurité des produits
- Maîtrise ou autres renseignements non autorisés
- Collecte, mauvaise manipulation ou divulgation non éthiques de renseignements confidentiels ou de renseignements sur les patients
- Interactions avec les clients non éthiques
- Déclarations déloyales ou inexactes sur les concurrents

Notre relation avec notre monde

- Préoccupations relatives à la justice de l'environnement
- Préoccupations relatives aux droits de l'homme ou au droit du travail
- Contributions politiques irrégulières

Notre relation avec les organismes de réglementation

- Transparence des relations
- Coopération avec le boycott interdit
- Vérifications et enquêtes gouvernementales
- Cadeaux et divertissements illégaux à des représentants du gouvernement ou à des entreprises
- Problèmes d'importation/exportation
- Inuités
- Offre ou réception de pots-de-vin, de paiements illégaux ou de pots-de-vin

- **Préoccupations réglementaires**
 - Commerce avec un pays sanctionné
 - Accords ou pratiques commerciales déloyaux ou contraires à l'éthique avec des concurrents

Notre relation avec l'entreprise et les actionnaires

- Questions de confidentialité et d'audit
- Conflit d'intérêts
- Falsification de registres
- Utilisation inappropriée des médias sociaux
- Traitement inexact ou inapproprié des données
- Utilisation abusive des biens de l'entreprise
- Collecte, mauvaise manipulation ou divulgation contraires à l'éthique de renseignements confidentiels ou exclusifs

Autre violation de la loi, de la réglementation ou de la politique

Autre préoccupation en matière d'intégrité ou d'éthique